



Secteur : DH ATL03
Code : FR5300023

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Benodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant

Superficie :

Superficie extension : 53 239 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 58 557 Ha
Espace marin : 99.8 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 3
Habitats d'intérêt communautaire : 5
Espèces OSPAR : 5
Habitats OSPAR : 2

Principaux usages :

Flottilles de pêche de Concarneau (34 navires côtiers), Trégunc (8 navires côtiers), Riec s/Belon (8), Clohars-Carnoët (8), la Forêt-Fouesnant (7) et St Guénolé (5) pratiquant une pêche polyvalente : filet à poissons à petite maille, casier à crevettes et à gros crustacés, chalut de fond à poissons et langoustine ; pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), extraction de maërl, plaisance et nautisme, plongée, centres de formation (plongée et voile), transport maritime de passagers (d'avril à octobre), clapage.

Partenaires pour la gestion du site :

- Collectivités territoriales
- Communauté de communes de Concarneau Cornouaille
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Commune de Fouesnant
- Bretagne Vivante - SEPNE
- Organisations socio-professionnelles représentatives
- Usagers



Composé de huit îles principales et d'une dizaine d'îlots avec de multiples roches affleurantes qui le bordent laissant apparaître une véritable petite mer intérieure, l'archipel des Glénan est situé à 10 milles au Sud de Fouesnant dont il est rattaché administrativement. Cet archipel n'est pas considéré comme habité même si durant la période estivale, une activité intense existe sur place. Il constitue également une destination prisée pour les activités halieutiques et les activités nautiques. En effet, il se situe au cœur d'un bassin de navigation dense lié à un maillage important de ports sur la côte sud du Finistère. Les politiques territoriales tentant d'encadrer les activités socio-économiques qui y sont développées montrent également que la démarche de préservation des écosystèmes, marins et insulaires, est une priorité sur ce secteur : une réserve naturelle a été créée pour protéger le narcisse de Glénan sur St-Nicolas, le plan d'eau intérieur a été aménagé avec des prises d'amarrage pour limiter l'impact des ancrages sur l'herbier de zostères, l'activité d'extraction de maërl est en cours de cessation.

Un document d'Objectifs, élaboré par la commune de Fouesnant a été validé par le Comité de Pilotage le 16 avril 2006. et concernait un site dont la partie maritime constituait 98 % de la Zone Spéciale de Conservation.

Cet archipel constitue un système écologique très riche, tant au niveau terrestre qu'au niveau marin, avec des équilibres très fins entre les îles, les lochs, les îlots couvrant et découvrant, les écueils en bordure extérieure, l'hydrodynamisme associé, la diversité des modes d'exposition, la végétation et la distance au continent.

Maërl



rochers (S à Zom) en modes très denses à très battu, avec présence de nombreuses espèces animales rares à l'échelle française (cnidaires, bryozoaires, crinoïdes).

Il s'agit aussi d'un des trois sites majeurs de herbiers de zostère marine où se trouvent également des peuplements remarquables tels que les terrasses de maërl constituées par des algues rouges que sont *Lithothamnion calcareum* et *L. coralloides*.

En effet, les herbiers de Zostères, plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. La superficie de ces zones à Zostères est en extension et est estimée à 14 ha. Leur état de conservation est jugé comme étant favorable.

La complexité architecturale des bancs de maërl offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique (plus de 50 espèces pour 0,1 m²). Le maërl ayant besoin de lumière pour sa photosynthèse, sa profondeur est déterminée par la turbidité de l'eau. Le banc de Maërl des Glenan est un des dépôts de maërl les plus importants de Bretagne. Il a été étudié dès le début du XX^{ème} siècle par Lemoine, puis à partir des années 1960 par Glémarec et Pinot notamment. Depuis, différentes études et interventions ont permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics quant aux impacts de l'extraction de maërl qui a débuté de façon industrielle en 1965 (Grall J., 2003) : le banc s'est considérablement réduit et a changé de nature et la faune et la flore associées se sont appauvries.

Pour l'habitat générique « Récifs » (1170), l'archipel des Glenan est en effet au cœur d'une zone de transition ou zone de partage des eaux entre le Sud et le Nord avec des couches superficielles d'eaux froides qui se réchauffent rapidement, conditionnant ainsi la répartition des espèces végétales benthiques. La houle, les courants de marée, la topographie maillée de basses et d'écueils très nombreux favorisent un hydrodynamisme qui structure de façon importante la répartition des biocénoses marines remarquables et les espèces indicatrices que sont les herbiers à Zostères marines (1110-1), les ceintures à *Verrucaria maura* (1170-1), à *Fucus spiralis*, *Ascophyllum nodosum* et *Fucus serratus* (1170-2), les moulières et les pouces-pieds (1170-3), les Laminaires (1170-5 ; 1170-6) et les taillis de Cystoseires. De par sa richesse spécifique et hébergeant une flore et une faune variées, la population d'algues, dominée par les Laminaires - même si les Sacchoriza, plus opportunistes, tendent à s'implanter sur les zones de

roche nue - constitue, dans son fonctionnement, une véritable forêt sous-marine, la clarté de l'eau étant un facteur essentiel pour son développement. Dans le cas des Glenan, les laminaires sont présentes jusqu'à 30 mètres de profondeur : le site est d'ailleurs un point de référence de la DCE (directive cadre sur l'eau) pour la qualité des eaux du Sud Bretagne.

Les roches circalittorales à gorgones et roses de mer, les roches circalittorales à grands spongiaires et brachiopodes (sortie du chenal des Bluiniers) participent de l'intérêt patrimonial et paysager de ce site.

Les nombreux champs de blocs (1170-9) contribuent enfin à accroître la biodiversité marine avec une faune fixée et encroûtante importante.

De manière générale, la biodiversité de la zone subtidale est particulièrement riche sur ce secteur. Le secteur autour de la pointe de Pen a Men (extrémité nord de Penfret) cumule à lui seul quasiment tout l'éventail des faciès rocheux des Glenan, abritant 26 espèces rares ou remarquables (Derrien S., 2006). Elle est à l'inverse beaucoup moins riche dans les secteurs intertidaux caractérisés par des sables fins en bon état de conservation.

Par conséquent, la prise en compte de ce périmètre large permet d'appréhender correctement le fonctionnement des écosystèmes marins même si, d'un point de vue scientifique, l'intérêt de la zone doit s'appréhender au niveau des trois sites joints qui sont proposés : Penmarc'h à l'Ouest, Glenan au centre, Trevignon à l'Est.

Par ailleurs, si le Phoque gris et le Grand dauphin utilisent régulièrement ce secteur comme zone d'alimentation, le Marsouin commun, espèce également listée en annexe 2 de la Directive Habitats, n'est qu'un visiteur occasionnel. D'autres espèces remarquables tels que le Requin pèlerin, le Dauphin de Risso, le Petit rorqual, le Globicéphale noir, le Rorqual commun, l'orque épaulard et la tortue Luth sont également observées occasionnellement.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage élargi mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réviser et compléter le document d'objectifs existant en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés.

La désignation d'un site Natura 2000 élargi permettra une meilleure représentation du fonctionnement écologique de cet écosystème en ajoutant de nouveaux faciès maritimes (récifs). Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur, l'extension de ce site permettra de

Information et la sensibilisation, questions prioritaires à traiter, pourront ainsi être mieux abordées par rapport aux enjeux de conservation et de gestion.

Néanmoins, afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glénan et Trévignon travaillent de concert puisque ces trois sites sont jointifs et qu'ils définissent en réalité, la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire préalablement l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Il conviendra également de faire le lien avec les mesures de gestion envisagées dans le cadre du Contrat de Baie des deux communautés de Communes (les problèmes de prolifération ponctuels d'algues vertes, notamment)

Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et à partir d'objectifs complémentaires (ressources halieutiques), en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs pourraient également être déclinées à partir de la palette d'outils définie par la Loi du 14 avril 2006, à l'instar d'un parc naturel marin, outil de concertation et de gestion adapté à cette échelle de territoire. Le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces bénéficiera *in fine* aux activités et ressources halieutiques et aux activités récréatives et touristiques.

Sources/Bibliographie :

Courtel J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf>

Commune de Fouesnant, 2006. *Document d'Objectifs* . Site Natura 2000 FR5300023 et FR5310057 . Archipel des Glénan. Commune de Fouesnant/DIREN Bretagne, 120 p.

Derrien-Courtel S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales . 2004-2005* . *Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT . IFREMER/MNHN, 262 p.

Ehrhold, A., 2004. *Cartographie des habitats benthiques dans les petits fonds côtiers à l'aide de méthodes acoustiques*. IFREMER, 55 p.

Ehrhold, A., Blanchet, A., Hamon, D., (et collab.), 2006. *Réseau de surveillance benthique (REBENT) . Région Bretagne. Approche sectorielle subtidale : Identification et caractérisation des habitats benthiques du secteur Glénan*. IFREMER/ REBENT, 62 p.

Grall J., 2003. *Fiche de synthèse sur les biocénoses : les bancs de maërl*, Rebent, 20 p.

Leblond E., Merrien C., Berthou P., Demaneche S., Rostiaux E., 2007. *Les activités des navires de pêche en 2005, réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages*. IFREMER, 240 p.



**Liste et code des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats
justifiant la désignation d'une extension**

1110 Ě Bacs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)
- 1110-4 - Sables mal triés (façade atlantique)

1140 Ě Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers

1160 Ě Grandes criques et baies peu profondes

- 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl (façade atlantique)

1170 Ě Récifs

- 1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)
- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)
- 1170-9 - Les champs de blocs (façade atlantique)

1180 - Structures sous-marines causées par des émissions de gaz

**Liste et code des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation
d'une extension**

- 1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*
- 1351 - Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- 1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Bancs de *Zostera*
- Bancs de Maërl

**Liste des espèces de la Convention OSPAR justifiant la désignation
d'une extension**

- Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- Requin pèlerin *Cethorinus maximus*
- Hippocampe à bec long *Hippocampus guttulatus*
- Hippocampe à museau court *Hippocampus hippocampus*
- Pourpre petite pierre *Nucella lapillus*
- Tortue Luth *Dermochelys coriacea*